

# La naissance de l'école et l'époque sarde

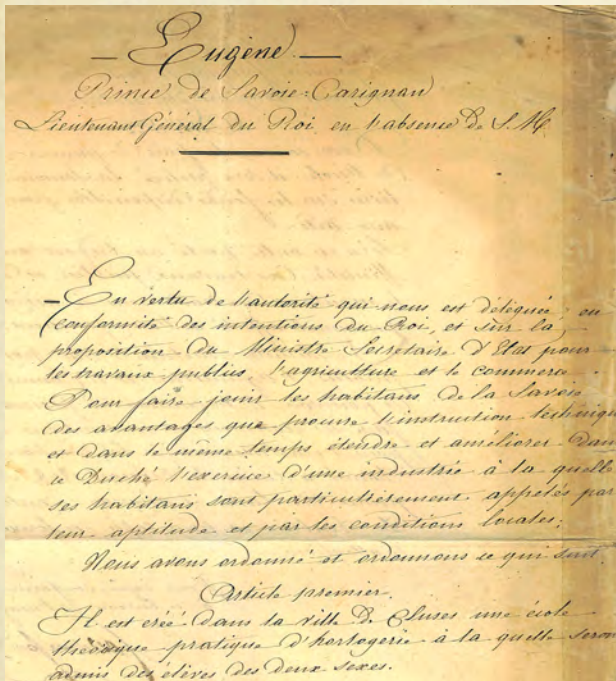


Firmin Guy syndic de la ville de Cluses

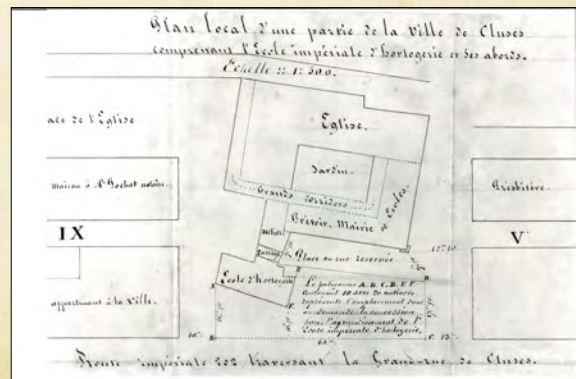
L'horlogerie a été introduite dans la vallée de l'Arve par Claude Joseph Ballaloud en 1715. Un incendie dévaste la ville de Cluses (peu de bâtiments subsistent) dans la nuit du 13 au 14 juin 1844 et Firmin Guy a alors « profité » de ce drame pour demander la construction d'une école lors de la reconstruction de la ville (Firmin Guy était le syndic - maire - de l'époque). Le 21 Mars 1848, Charles Albert, roi de Piémont-Sardaigne, signe le décret portant sur la création de l'école. Celle-ci ouvre officiellement le 2 Juin 1849, avec 24 élèves : 12 filles et 12 garçons, et est placée au centre de Cluses, sur l'emplacement de la future mairie.



A ses débuts, l'école d'horlogerie était placée au centre ville de Cluses, le bâtiment de l'école a été rasé pour construire la mairie comme on peut le voir sur le plan ci-dessous.



Extrait de l'avis de création de l'école par le prince Eugène de Savoie



Exposition réalisée par les élèves de première STMG 2017 – 2018 du lycée, avec le soutien de nos partenaires



Association Amicale  
des Anciens Elèves de  
l'École Nationale  
d'Horlogerie de Cluses

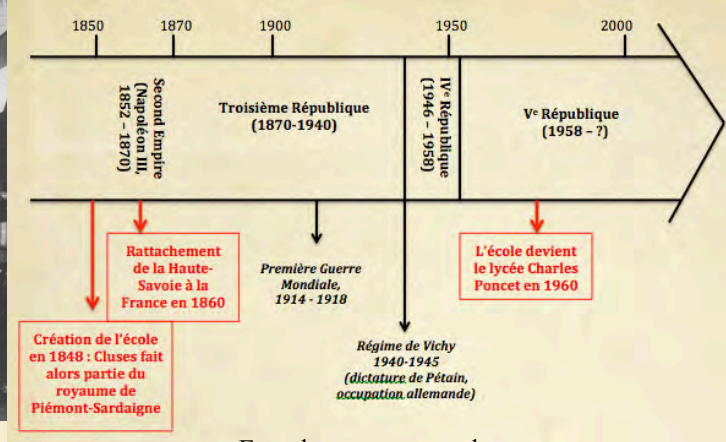


# L' école nationale d'horlogerie sous la III<sup>ème</sup> république

**L' école devient vite à la fois le symbole du rattachement de la Savoie à la France et un des lieux symboliques de la République française, la III<sup>e</sup> République ayant succédé au seconde Empire en 1870. Ainsi, en 1910 l' école a reçu la visite du président Fallières pour célébrer les 50 ans du rattachement de la Savoie à la France ; et cet événement a un grand retentissement.**



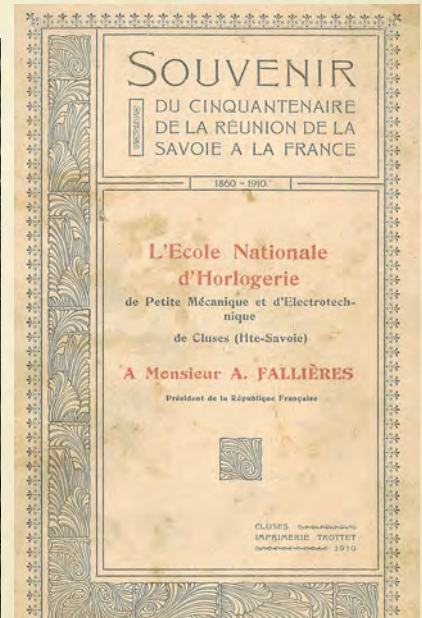
Photo du rassemblement lors de la sortie du président Fallières de l' école d' horlogerie



Frise historique synthétique



Carte postale éditée pour la visite du président Fallières en 1910



Brochure faite par l' école pour honorer la visite de Mr Fallières

Exposition réalisée par les élèves de première STMG 2017 – 2018 du lycée, avec le soutien de nos partenaires



Association Amicale  
des Anciens Elèves de  
l'École Nationale  
d'Horlogerie de Cluses

La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



# Le lycée Charles Poncet durant la Première Guerre Mondiale

Durant la première guerre mondiale peu de personnes étaient dans le lycée du fait de la mobilisation générale. Il a quand même joué un certain rôle, notamment avec la section spéciale de rééducation professionnelle de août 1915 à 1929 qui vise à admettre les blessés et mutilés de guerre afin d'être formés dans l'horlogerie. C'est de cette époque que date la construction du bâtiment appelé « chapelle », actuel CDI.

ÉCOLE NATIONALE D'HORLOGERIE DE CLUSES

ASSISTANCE AUX CONVALESCENTS MILITAIRES

## Rééducation Professionnelle des Mutilés de Guerre



Une Section d'horlogerie spéciale aux Mutilés de Guerre a été ouverte à l'École nationale d'horlogerie de Cluses.

Le logement, la subsistance et l'enseignement sont assurés gratuitement aux apprentis.

L'horlogerie, et surtout la fabrication des montres, compte au nombre des industries dans lesquelles la division du travail est largement pratiquée.

*Vue des Bâtiments de l'École*

Extrait d'une brochure de publicité pour la section de rééducation, dans laquelle on peut lire la phrase suivante :

« La profession d'horloger convient plus particulièrement aux mutilés des membres inférieurs. Pour pouvoir l'exercer avantageusement, il faut avoir la main droite à peu près indemne, la main gauche avec trois ou deux doigts au moins, dont le pouce, et un œil de bonne vision. »

ÉCOLE NATIONALE D'HORLOGERIE DE CLUSES

Etat nominatif des mutilés de rééducation professionnelle - après indication du pourcentage de mutilation - 30 % et au delà -

N°	Nom et Prénom	%	N°	Nom et Prénom	%
1	Abadie Gilbert	70	23	Toussard Jules	60
2	Albani François	80	24	Toussard Jules	80
3	Barlet Jeanpierre	70	25	Ferris Louis	60
4	Barré Claude	60	26	Toussard Louis	80
5	Bey Raymond	60	27	Grandjean Louis	65
6	Bodolphe Jean	70	28	Gaubert Gaston	95
7	Mel Alfred	65	29	Carandin Louis	50
8	Boulanger René	70	30	Grandjean Louis	70
9	Breton Ernest	70	31	Grandjean Louis	70
10	Briot Louis	80	32	Laforge René	80
11	Bruyat Joseph	80	33	Grandjean Louis	60
12	Chabot Raymond	80	34	Grandjean Louis	100
13	Claude Ernest	80	35	Archambault François	80
14	Cuvier Jules	70	36	Grandjean Louis	65
15	Cuvier Jules	70	37	Grandjean Louis	60
16	Cuvier Jules	60	38	Grandjean Louis	75
17	Cuvier Jules	80	39	Grandjean Louis	70
18	Cuvier Jules	60	40	Grandjean Louis	70
19	Cuvier Jules	70	41	Grandjean Louis	75
20	Debord Gaston	80	42	Grandjean Louis	100
21	Debord Gaston	80	43	Grandjean Louis	70
22	Debord Gaston	80	44	Grandjean Louis	75
23	Debord Gaston	80	45	Grandjean Louis	70

Extrait de l'état nominatif de la section de rééducation en 1920, indiquant le pourcentage de mutilation des élèves.



Photos de la section rééducation professionnelle 1919-1921 (photo de gauche) et les élèves mutilés de guerre de 1923.

Exposition réalisée par les élèves de première STMG 2017 – 2018 du lycée, avec le soutien de nos partenaires



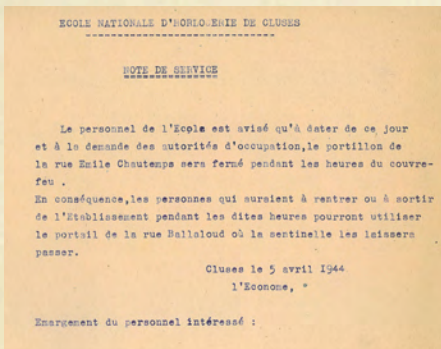
Association Amicale des Anciens Elèves de l'École Nationale d'Horlogerie de Cluses

La Région Auvergne-Rhône-Alpes



# L'occupation allemande au lycée pendant la Seconde Guerre Mondiale

**En 1940 la France est vaincue par l'Allemagne et est coupée en deux ; il y a la zone libre au Sud, dont Cluses, et la zone occupée au Nord. Beaucoup d'élèves habitent en zone occupée, ils sont donc obligés de franchir la ligne de démarcation pour pouvoir aller en cours. La Haute - Savoie est occupée par les Italiens à partir de 1942. Mussolini est battu en 1943, les Italiens sont alors obligés de se retirer. Les Allemands occupent à leur tour la Haute - Savoie ainsi que l'école d'horlogerie du 1<sup>er</sup> Octobre 1943 au 18 août 1944. Le lycée est aussi le siège de la Kommandantur.**



Ordre donné par l'occupant (5 avril 1944)



Soldats allemands au guet près des fenêtres de l'école, 1944



Extrait du courrier de Pierre Mayet, élève, à ses parents en janvier 1943 où il se plaint de la nourriture



Militaires allemands dans la cour du lycée (1944)

Exposition réalisée par les élèves de première STMG 2017 – 2018 du lycée, avec le soutien de nos partenaires



Association Amicale  
des Anciens Elèves de  
l'École Nationale  
d'Horlogerie de Cluses

La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



MUSEE  
L'HORLOGERIE  
DE DÉCOUVERTE

# Evolution des techniques

L'école actuellement nommée lycée Charles Poncet est composée de l'espace BECHET qui est spécialisé dans le décolletage et prépare les élèves des bac professionnels (voir ci-dessous) et l'espace PONCET qui propose des filières générales et technologiques ainsi que des formations post-bac.

L'école a subi trois grandes évolutions depuis sa création, résumées ci-dessous.

## Le temps de l'horlogerie de 1848 aux années 1930



L'école ne forme que des horlogers jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> Siècle, puis élargit ses formations à la micro-mécanique qui accompagne l'essor du décolletage dans la vallée. L'après première guerre mondiale confirme le déclin de l'horlogerie au profit du décolletage comme le montrent les effectifs de 1937.

Année	Horlogers	Mécaniciens	Total
1 <sup>er</sup> année	29	32	61
2 <sup>e</sup> année	34	41	75
3 <sup>e</sup> année	27	37	64
Total	90	110	200

Source: Diffusion de Conseil général de la Haute-Savoie, 1939

## Le temps du décolletage des années 1930 aux années 1970

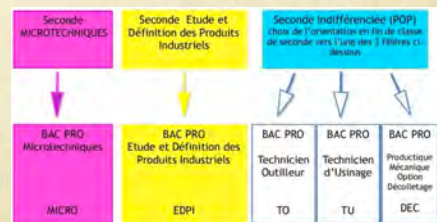


L'école reprend vie après les 2 guerres avec de nouveaux bâtiments et du matériel plus moderne. Elle devient à partir de 1960 un lycée technique, puis général et technique.

## L'évolution vers le numérique et les services de la fin du 20<sup>e</sup> siècle au début du 21<sup>e</sup> siècle



L'évolution se remarque à travers les nouvelles technologies informatiques et numériques qu'on retrouve dans les bac pro (voir ci-dessous) et les BTS proposés : Conception et réalisation de systèmes automatiques, Systèmes numériques ...



Exposition réalisée par les élèves de première STMG 2017 – 2018 du lycée, avec le soutien de nos partenaires



Association Amicale  
des Anciens Elèves de  
l'École Nationale  
d'Horlogerie de Cluses



## Achille Benoit

**Achille Benoit est né à Versailles le 23 mars 1804. Directeur de l'École d'Horlogerie de cette ville, c'est lui qui est choisi pour être le premier directeur de l'école royale d'horlogerie de Cluses, de 1848 à 1889. Il est en quelque sorte le créateur de l'École. Achille Benoit était connu pour sa sévérité au sein de l'établissement. Aucun élève ne pouvait faire ce qu'il souhaitait sans consulter Monsieur le directeur sous peine de grosses sanctions.**



En 1903, un buste d'Achille Benoit est installé en grande pompe à l'entrée de l'école, comme le montre la photo ci dessus. Aujourd'hui, le buste se trouve encore dans le lycée, et nous pouvons le voir très facilement à côté du C.D.I



Photo des élèves et professeurs en 1888, Achille Benoit est au centre



Portrait d'A. Benoit

Exposition réalisée par les élèves de première STMG 2017 – 2018 du lycée, avec le soutien de nos partenaires



Association Amicale  
des Anciens Elèves de  
l'École Nationale  
d'Horlogerie de Cluses

La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



# Charles Poncet

## 1868-1942

**Charles Poncet, originaire d'une famille d'artisans-horlogers d'Arches, a été nommé professeur en 1892 et il a eu pour mission d'ouvrir la section de petite mécanique et d'électricité. Sur la proposition du directeur Jean Lavaivre, il est nommé à la direction de l'établissement scolaire le 1<sup>er</sup> octobre 1905 et il y restera pendant 30 années. Le lycée porte son nom depuis 1965. La Une du bulletin de l'amicale des anciens élèves au moment de son décès (voir ci-dessous) témoigne de son importance dans l'histoire de l'école.**



Portrait de M. Charles Poncet, avec sa montre qui symbolise l'école d'horlogerie.

En 1921, Charles Poncet rédige un ouvrage sur le fonctionnement du « poste téléphonique mural ». Malgré son poste de directeur, il continue la rédaction de livres techniques et la conception de mécanismes novateurs.



Le journal de l'amicale des anciens élèves de 1942 annonce la mort de M. Charles Poncet.



Exposition réalisée par les élèves de première STMG 2017 – 2018 du lycée, avec le soutien de nos partenaires



Association Amicale  
des Anciens Élèves de  
l'École Nationale  
d'Horlogerie de Cluses

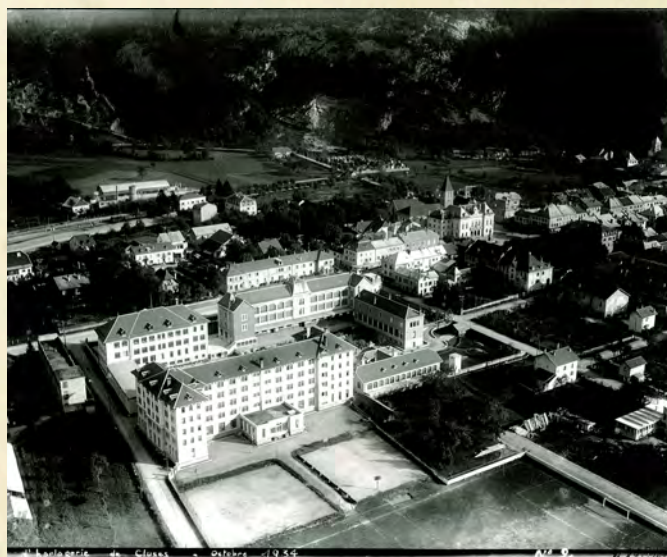


# Les bâtiments du lycée au fil du temps

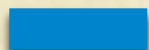
L'école d'horlogerie est basée sur le site du lycée actuel depuis 1885. Depuis plus de 100 ans, les bâtiments ont suivi l'évolution des enseignements dispensés et la croissance du lycée (voir plan ci-dessous). Les architectes successifs ont réussi à conserver une unité à l'ensemble.



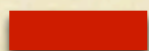
Carte postale du lycée peu de temps après son inauguration, la rue n'est pas encore goudronnée et le lycée est le seul bâtiment du quartier.



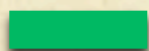
Vue aérienne du lycée en 1934, le lycée est encore dans une zone peu urbanisée



Bâtiment construit en 1885



Bâtiments construits dans les années 1920



Bâtiments construits après 1945

Exposition réalisée par les élèves de première STMG 2017 – 2018 du lycée, avec le soutien de nos partenaires



Association Amicale  
des Anciens Elèves de  
l'École Nationale  
d'Horlogerie de Cluses

La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



# La vie des écoliers dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle

**L'encadrement des élèves de l'école d'horlogerie jusqu'aux années 1960 était plus strict qu'aujourd'hui, les journées et semaines de travail beaucoup plus longues.**



Photo de la promotion 1911

Les élèves portaient un uniforme obligatoire (blouse grise, ceinture de cuir et une casquette de toile cirée noire). En 1967 les uniformes ne furent plus obligatoires et en septembre 1968 il y eut autorisation des jeans au lycée.



Photo de l'atelier de mécanique au début du XX<sup>e</sup> siècle



Fanfare de l'école en 1910

SOMMAIRE	
	Pages
I. — LA VIE QUOTIDIENNE A L'ÉCOLE .....	3
A. Horaire de la journée	
B. Congés détaillés concernant la vie quotidienne à l'École	
II. — RÉGLEMENT PARTICULIER AUX ÉLÈVES INTERNES .....	11
A. Régime des sorties	
B. Congés	
C. Pratique des cultes	
D. Sanctions disciplinaires	
E. Horaire des dimanches, jours fériés et jours de congés	
F. Absences	
G. Maladies, soins dentaires	
H. Argent de poche	
III. — RÉGLEMENT PARTICULIER AUX ÉLÈVES EXTÉRIEUS .....	16
A. Horaire des entrées et sorties	
B. Absences	
C. Sanctions disciplinaires	
IV. — RÉGLEMENT COMMUN A TOUS LES ÉLÈVES .....	18
A. Tenue des élèves	
B. Santé et surveillance médicale	
C. Outilage et fournitures scolaires	
D. Assurances - Accidents	
E. Degradations	
F. Activités diverses	
<i>Note très importante concernant l'établissement des demandes d'autorisation formulées par les Parents</i>	
V. — SANCTIONS DES ÉTUDES .....	21

## I. LA VIE QUOTIDIENNE A L'ÉCOLE

### A. Horaire de la Journée

6 h.	Lever
6 h. 25 - 6 h. 30	Tolète
6 h. 30 - 7 h. 15	Enlève
7 h. 15 - 7 h. 30	Conférence des lés
7 h. 30 - 7 h. 45	Réfectoire
7 h. 45 - 7 h. 50	Rassemblement
7 h. 50	Rentrée en classe (+)
8 h.	Cours ou atelier (+)
8 h. 30 - 9 h. 50	Réfectoire
9 h. 50 - 10 h.	Cours ou atelier (+)
10 h.	Cours ou atelier (+)
10 h. - 12 h.	Réfectoire
12 h. - 12 h. 30	Réfectoire
12 h. 30 - 13 h. 35	Rassemblement (+)
13 h. 35	Rentrée en classe (+)
13 h. 40	Cours ou atelier (+)
13 h. 45 - 13 h. 45	Réfectoire
13 h. 45 - 16 h.	Réfectoire (+)
16 h.	Cours ou atelier (+)
16 h. - 18 h.	Réfectoire (+)
18 h.	Enlève
18 h. 05	Monte en étude
18 h. 05 - 19 h.	Réfectoire
19 h.	Réfectoire
19 h. 30 - 19 h. 55	Réfectoire
19 h. 55	Enlève en étude
20 h.	Monte en étude
21 h.	Coucher
21 h. 15	Extinction des lumières

*Note :* Le signe (+) indique les horaires communs aux élèves internes et externes. Le reste ne concerne que les élèves internes.

Extraits du règlement intérieur de 1958, horaires d'une journée et congés

— 12 —	
<b>B. Congés</b>	
Aucun élève n'est autorisé à sortir de l'École pendant les vacances de Noël et de Pâques, ainsi que pendant les grandes vacances.	
A l'occasion des congés de Toussaint, Mardi-Gras, Pâques ou tout autre congé officiel, avant de 7 à 9 heures, les élèves peuvent soit rentrer à l'École, soit se rendre dans leur famille, chez un parent, un ami ou un correspondant particulier désigné par les parents (ceux-ci doivent demander un imprimé spécial au Surveillant Général et le lui renvoyer dûment rempli).	
<b>IMPORTANT.</b> — Si un élève rentre dans sa sortie ou d'un congé après l'heure fixée pour son retour, il s'expose à une sanction disciplinaire.	
Les parents doivent engager de leur fils que celui-ci leur adresse un mot dès son arrivée à l'École, la remise de chaque congé (s'il a voyagé sans être accompagné), de façon à s'assurer qu'il est bien arrivé. Si, 48 heures après la rentrée, la famille n'a reçu aucune nouvelle, elle doit en informer la Direction de l'École, au besoin par télégramme.	
<b>C. Pratique des cultes</b>	
Aucun culte n'est pratiqué à l'École, mais la volonté des parents est rigoureusement respectée en ce qui concerne la pratique des exercices religieux. Les élèves dont les parents le désirent sont conduits aux offices du culte les dimanches et jours de fête.	
<b>D. Sanctions disciplinaires</b>	
Les punitions ordinaires, sanctionnées la mesure convenue ou le manque de travail des élèves, sont, dans l'ordre décroissant :	
— 5 heures de congés	
— 2 heures de congés	
La privation de sortie (P.S.) entraîne pour l'élève l'obligation d'être présent à l'École tous les jours de semaine. Les heures de congés obligatoires à être présents à l'École des points de 14 h. à 19 h. (5 heures), ou de 17 h. à 19 h. (2 heures).	
Toute punition infligée à l'École ne faculté d'obtenir une permission de sortie quelle qu'elle soit.	

Les élèves avaient environ 38H de cours par semaine au début. Les internes n'avaient pas le droit de sortir pendant les heures d'étude et ils avaient cours le dimanche. Alors que les élèves externes avaient besoin d'une autorisation des parents pour sortir. Pour les vacances de Noël et pour l'été, l'internat était fermé, du coup les internes devaient rentrer chez eux ou le trouver des gens pour les héberger. Lors des autres vacances le lycée était ouvert.



# La vie des lycéens d'aujourd'hui

A l'heure actuelle, la vie lycéenne a beaucoup changé en termes de présence au lycée, d'emploi du temps, d'activités, de règlement intérieur : de nouvelles matières sont apparues, il y a plus de libertés et des activités extra-scolaires sont organisées.

**REGLEMENT INTERIEUR**

**PRÉAMBULE**  
Le Lycée Charles Poncet (espace Poncet : enseignement général et technologique – espace Béchet : enseignement professionnel) s'inscrit dans les lois de la République Française. Son règlement intérieur a été établi en commun avec les représentants de la direction, les représentants élus des élèves, des parents et des professeurs. L'objectif est de définir un ensemble de règles de vie en commun, afin que progresse dans les faits comme dans les esprits que le Lycée est la maison de tous, que les élèves acquièrent des connaissances et des compétences, mais aussi une éducation reposant sur la liberté, la tolérance et la prise de responsabilité. L'inscription d'un élève au lycée Charles Poncet vaut, pour lui – même comme pour sa famille – adhésion aux dispositions du présent règlement intérieur et engagement de s'y conformer.

**Textes de référence :**  
- circulaire n°96-248 du 25 octobre 1996 modifiée par la circulaire n°2004-054 du 23 mars 2004  
- circulaire n°2011-112 du 1<sup>er</sup> août 2011 relative au règlement intérieur dans les établissements publics locaux d'enseignement  
- circulaire n° 2014-059 du 27 mai 2014 relative à l'application de la règle, mesures de prévention et sanctions

**SOMMAIRE :**  
I – Droits et devoirs des élèves et étudiants  
II – Scolarité  
III – Vie de l'établissement  
IV – Sécurité et respect des personnes et des biens  
V – Mise en œuvre du règlement intérieur  
Annexes  
- Charte de la laïcité à l'école  
- Charte informatique du lycée Charles Poncet  
- Liste des personnes à contacter

**I – DROITS ET DEVOIRS DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS**  
I-1 – Les droits  
En entrant au lycée, tout élève ou étudiant a droit :  
- À l'aide de l'établissement et de la communauté éducative pour élaborer, réussir son projet de formation et d'orientation,  
- Au dialogue  
- Il peut demander à s'entretenir avec tous les intervenants de l'établissement scolaire,  
- à faire des propositions en vue de l'amélioration de la vie lycéenne.  
- Au respect de son intégrité physique, de sa liberté de conscience, de son travail et de ses biens,  
- À la liberté d'exprimer son opinion dans un esprit de tolérance et de respect d'autrui,  
- À l'information : panneau d'affichage à la disposition des élèves en vie scolaire (l'affichage doit être validé au préalable par la direction et ne peut être anonyme) et doit respecter les principes de neutralité, laïcité, sans être injurieuse, diffamatoire ou portant atteinte aux droits d'autrui, à l'ordre public ou aux fonctions de l'établissement ;

Lycée Charles Poncet - Cluses règlement intérieur – validé CA 26 juin 2017



Le lycée intègre une section football, dont les élèves sont intégrés à différentes classes



Journée du lycéen: déguisement, activités...

Règlement intérieur  
2017/2018 (première page)

**Vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017**  
8h00 - 16h30  
à l'Auditorium

**Vente au profit du SIDACTION**  
1 boisson froide / chaude  
1 part de gâteau / tarte / quiche / pizza  
+ 1 pin's SIDACTION et 1 préservatif  
2 €  
ou 1.50 €  
si vêtement ou accessoire

**Prévention**  
Interventions  
Débats  
Quiz  
Stands d'information

**Sidaction**  
ENSEMBLE CONTRE LE SIDA

Photo de groupe à 12h50 : Venez avec un vêtement ou un accessoire rouge ce jour-là !

Action organisée pour le Sidaction

LYCÉE CHARLES PONCET LYCÉE GÉNÉRAL ET TECH - CLUSES P.STG2 - Année Complète

DÉC 2018 15:55 - Page 1

Professeur principal : Mme DUJOURNET

matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi
8:00-9:00 MANAGEMENT ORGANISÉ Mme DUJOURNET C022	8:00-9:00 ESPAGNOL L1 Mme DUJOURNET (P1214) C112	8:00-9:00 ED PHYSIQUE & SPORT Mme DUJOURNET Synthèse 21/08/17 C112	8:00-9:00 FRANÇAIS Mme DUJOURNET C022	8:00-9:00 ANGLAIS L1 M. SEMBERT (P1214) C112	8:00-9:00 ANGLAIS L1 M. SEMBERT (P1214) C112
9:00-10:00 MATHÉMATIQUES M. SEMBERT (P1214) C022	9:00-10:00 MATHÉMATIQUES M. SEMBERT (P1214) C022	9:00-10:00 FRANÇAIS Mme DUJOURNET (P1214) C022	9:00-10:00 ESPAGNOL L1 Mme DUJOURNET (P1214) C112	9:00-10:00 L'ART ET L'ÉT Mme DUJOURNET (P1214) C112	9:00-10:00 MATHÉMATIQUES M. SEMBERT (P1214) C022
10:00-11:00 MANAGEMENT ORGANISÉ Mme DUJOURNET (P1214) C022	10:00-11:00 MATHÉMATIQUES M. SEMBERT (P1214) C022	10:00-11:00 MATHÉMATIQUES M. SEMBERT (P1214) C022	10:00-11:00 ANGLAIS L1 M. SEMBERT (P1214) C112	10:00-11:00 ANGLAIS L1 M. SEMBERT (P1214) C112	10:00-11:00 ANGLAIS L1 M. SEMBERT (P1214) C112
11:00-12:00	11:00-12:00	11:00-12:00	11:00-12:00	11:00-12:00	11:00-12:00
12:00-13:00 ECONOMIE GROSISTE M. SEMBERT (P1214) C022	12:00-13:00 L'ÉCONOMIE GROSISTE M. SEMBERT (P1214) C022	12:00-13:00 ECONOMIE GROSISTE M. SEMBERT (P1214) C022	12:00-13:00	12:00-13:00	12:00-13:00
13:00-14:00 SCIENCE DE GESTION Mme DUJOURNET C022	13:00-14:00 SCIENCE DE GESTION Mme DUJOURNET C022	13:00-14:00 SCIENCE DE GESTION Mme DUJOURNET C022	13:00-14:00	13:00-14:00	13:00-14:00
14:00-15:00	14:00-15:00 SCIENCE DE GESTION Mme DUJOURNET C022	14:00-15:00	14:00-15:00	14:00-15:00	14:00-15:00
15:00-16:00	15:00-16:00 MATHÉMATIQUES M. SEMBERT (P1214) C022	15:00-16:00	15:00-16:00	15:00-16:00	15:00-16:00
16:00-17:00	16:00-17:00	16:00-17:00	16:00-17:00	16:00-17:00	16:00-17:00
17:00-18:00	17:00-18:00	17:00-18:00	17:00-18:00	17:00-18:00	17:00-18:00

Un exemple d'emploi du temps

Exposition réalisée par les élèves de première STMG 2017 – 2018 du lycée, avec le soutien de nos partenaires



Association Amicale  
des Anciens Elèves de  
l'École Nationale  
d'Horlogerie de Cluses

**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

